

Concours Européen d'Innovation Ferroviaire ERCI 2018

Règlement

Objet du concours

Le Concours Européen d'Innovation Ferroviaire vise à honorer les entreprises innovantes offrant des solutions permettant l'accroissement de la compétitivité de la filière ferroviaire (matériel roulant et infrastructures).

Le Concours Européen d'Innovation Ferroviaire est organisé par les clusters et pôles de compétitivité dans le cadre d'ERCI, le réseau de clusters ferroviaires européens : i-Trans (France), DITECFER (Italie), RAILGRUP (Espagne), Rail Alliance (Royaume-Uni), Logistics in Wallonia (Belgique), Berlin Partner (Allemagne - Berlin), CNA (Allemagne - Nuremberg), BTS (Allemagne - Dresde), Jarnvagsklustret (Suède), Poludniowy Klaster Kolejowy (Pologne) et Inno-Pro (Danemark).

Le Concours Européen d'Innovation Ferroviaire est organisé en 2 phases. La première phase est organisée par chaque cluster dans son pays au niveau régional ou national : i-Trans est donc l'organisateur du concours pour la France.

Les lauréats de la première phase sont automatiquement sélectionnés pour la deuxième phase (finale européenne). Celle-ci est organisée collectivement par les membres d'ERCI et aura lieu cette année le 19 septembre lors du salon Innotrans 2018 à Berlin.

Conditions d'éligibilité

Pour être éligibles, les candidats au Concours Européen d'Innovation Ferroviaire devront :

- Être une Start-up, PME ou ETI (définitions européennes*)
- Être immatriculés en France au registre du commerce et des sociétés (RCS)
- Avoir fait acte de candidature avant le 14 mars 2018.
- S'inscrire dans l'une des catégories suivantes :
 - Innovation pour l'exploitation et/ou la qualité de service
 - Innovation véhicule
 - Autres (Industrie du futur...)

Le dépôt de candidature au concours suppose l'acceptation de ce règlement (case à cocher sur le formulaire de candidature).

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature (en français ou en anglais) devront comporter des informations précises (et chiffrées si possible) sur l'innovation présentée :

- Description du produit, procédé ou service,
- Caractère innovant et notamment par rapport à la catégorie sélectionnée
- Avantage de la solution pour le ferroviaire
- Positionnement et accès au marché

Les participants peuvent joindre à leur candidature, s'ils le souhaitent, un document d'illustration de leur innovation (ex : schéma, photo, ... format PDF, 1 Mo maximum).

Pour candidater, téléchargez le formulaire de réponse : [Doc1 formulaire de réponse](#).

Conditions et procédure de sélection

Les candidatures seront évaluées par un jury d'experts composé pour l'occasion.

Le jury s'engage à évaluer les candidatures reçues dans la plus stricte objectivité. Les membres du jury s'engagent à ne pas évaluer les candidatures qui seraient soumises par leur entité d'attachement.

Les membres du jury feront part de leur avis par voie électronique, selon une grille d'évaluation reprenant les critères de sélection. La décision sera prise à la majorité des suffrages exprimés sur la base de points attribués par critères. En cas de ballottage la voie du président du jury sera déterminante.

Trois entreprises seront sélectionnées, une par catégorie.

Le jury se réserve le droit de reclasser une candidature dans une autre catégorie s'il juge qu'elle n'est pas à sa place dans celle sélectionnée par le candidat.

Pour vous aider à vous positionner, les enjeux du ferroviaire rapportés aux enjeux de chacun de ces thèmes ont été énoncés dans un document mis à disposition des candidats (cf. [Doc2 enjeux du ferroviaire](#)).

Les éléments tangibles attestant du caractère innovant et du succès économique de la solution (intégration de l'une des technologies clés 2020**, dépôt de brevet(s), attestation de labellisation par un pôle de compétitivité, etc...) seront pris en compte par le jury.

Prix

Pour chacune des trois catégories, le jury sélectionnera une seule et unique innovation qui repartira avec:

- La possibilité de participer à la phase 2 (= européenne) du concours qui aura lieu le 19 septembre prochain pendant INNOTRANS, salon leader mondial du secteur ferroviaire (Berlin, Allemagne)
- Une forte visibilité auprès des Donneurs d'Ordre Français et Européens
- Une promotion auprès de l'ensemble du réseau ERCI et des membres d'i-Trans (communiqué de presse, réseaux sociaux...)
- Le gain suivant selon la catégorie du gagnant – Gains offerts par abe (advanced business events) – www.advbe.com :
 - *Catégorie Exploitation & Qualité* : un stand gratuit sur le Rail Industry Summit Casablanca Maroc 2019 (Sur la base d'un stand de 4m2 d'une valeur de 2000€ HT)
 - *Catégorie Véhicule* : un stand gratuit sur les Rail Industry Meetings France 2020 (sur la base d'un stand de 4m2 d'une valeur de 2900€ HT)
 - *Catégorie Autres* : l'animation d'une conférence sur les Rail Industry Meetings France 2020 (d'une valeur de 600€ HT)

Communication et valorisation

En participant au Concours Européen d'Innovation Ferroviaire, les candidats autorisent l'utilisation des éléments de leur dossier de candidature dans le cadre de la communication au niveau national et européen du Concours Européen d'Innovation Ferroviaire, par les membres du réseau de clusters ferroviaires ERCI, dont i-Trans.

* *Définitions européennes - D'après la définition de la Commission Européenne :*

- Les start-ups (ou microentreprises) possèdent moins de 10 salariés. Le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan ne doivent pas excéder 2 millions d'euros.

- Les PME possèdent moins de 250 salariés. Le chiffre d'affaires annuel ne doit pas excéder 50 millions d'euros, ou le total du bilan ne doit pas excéder 43 millions d'euros.

- Les ETI possèdent entre 250 et 4999 salariés. Le chiffre d'affaires annuel ne doit pas excéder 1,5 milliards d'euros, ou le total du bilan ne doit pas excéder 2 milliards d'euros.

** *Technologies clés 2020* – retrouvez la liste de toutes les technologies clés 2020 sur le site : <https://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/technologies-cles-2020>